

Nombre de Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 09
Conseillers présents : 08

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil Municipal
conv. du 9 février 2012**

Séance du 16 février 2012

Sous la présidence de M. MANDOIS Alain, 1^{er} Adjoint

Présents : MM. ZIEGLER Serge - VALLE Jean-Marie - FOLNY Patrice - NOYE Patrick -
JAHN Marc - BREGEARD Pierre - LARDIN Dominique

Absent excusé : M. BIER Philippe

Objet : Redevance assainissement 2012.

Vu décret 67-945 du 24 octobre 1967 relatif à l'institution, au recouvrement et à l'affectation des redevances dues par les usagers des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration,

Vu la circulaire ministérielle n° 78-545 du 12 décembre 1978,

Vu la délibération du conseil municipal de Lagarde en date du 24 mars 1997 créant une redevance assainissement,

Vu le résultat négatif de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2011,

Le conseil municipal, après avoir examiné plusieurs simulations, décide de modifier le montant de la redevance assainissement assise sur la consommation d'eau, à compter du 1^{er} janvier 2012, en adoptant par bâtiment raccordé :

=> un abonnement annuel de 30 € pour branchement,

=> un montant annuel de 1,20 € par m³ d'eau facturé, dès le premier m³.

=> un forfait fixé à 30 m³ par personne pour la base de calcul de la redevance pour les immeubles raccordés au réseau d'assainissement mais alimentés en eau au moyen d'installation privée.

Pour copie conforme
Certifié exécutoire.

Le maire,

Serge ZIEGLER